

Est-ce que tu as déjà vérifié ? ✓

✓ Compétence made in Germany

Notre **siège social est en Allemagne**, comme celui de nos partenaires d'assurances renommés. Dotés d'une structure transparente et bien définie et forts de nos 20 ans d'expérience dans le domaine de l'assistance et de la médecine, nous proposons un service d'excellence offrant le rapport qualité-prix le plus équitable du marché.

✓ Indépendance vis-à-vis des fédérations

Les **prestations et les prix sont les mêmes pour tous les clients aqua med** quel que soit l'organisme de plongée.

✓ Conseil en matière de plongée et de médecine (des voyages)

Notre permanence téléphonique peut être consultée **non seulement pour les accidents de plongée**, mais aussi pour **tous problèmes médicaux**. Un grand nombre des appels que nous recevons ne concernent pas directement la plongée, c'est pourquoi nos médecins couvrent un **large éventail de différentes disciplines médicales**.

Tu peux donc te faire conseiller par nos médecins sur tous les aspects médicaux. Ceci vaut naturellement aussi pour tes élèves plongeurs. Tu peux joindre **directement un** de nos médecins de langue allemande et multilingues via notre numéro d'urgence accessible 24 h sur 24. Nos liens avec un réseau international de prestataires médicaux nous permettent de t'offrir les meilleurs soins possibles.

✓ Consignation des données médicales

Chaque seconde est décisive parfois ! Tu peux consigner les informations médicales pertinentes te concernant (maladies antérieures, intolérances à certains médicaments etc.) dans le portail client aqua med. Tu permets ainsi à nos médecins de consulter immédiatement les informations importantes en cas d'urgence.

✓ Pas besoin de déclaration préalable en cas de traitement

Nous recommandons de prendre directement contact avec notre permanence téléphonique car ce n'est qu'ainsi que nous pouvons prendre en charge pour toi la gestion des urgences et l'organisation. Mais tu ne dois **pas impérativement nous contacter avant un traitement** pour bénéficier de prestations. D'autres prestataires exigent la plupart du temps explicitement une déclaration préalable et limitent nettement leurs prestations en cas de non-respect de cette condition. Nous fournissons intégralement les prestations, même en cas de déclaration ultérieure.

✓ Assurance maladie pour voyages à l'étranger de haut niveau

Un grand nombre de prestataires indiquent directement ou indirectement qu'ils ne proposent pas d'« assurance voyages ou maladie régulière » – la prudence est de mise dans ces cas-là !

Ta dive card inclut en revanche la prise en charge de **toutes les prestations médicalement nécessaires et judicieuses**. Chez aqua med, les séjours hospitaliers **et** ambulatoires sont couverts à **concurrence d'un montant illimité dans tous les pays du monde**.

Lorsque des prestataires excluent de leurs prestations « **les sports dangereux de quelque type que ce soit** » ou p. ex. la conduite de motos /scooters, tu n'es pas assuré(e) lors de la pratique de ces activités au cours d'un voyage. Nous n'avons **AUCUNE exclusion** en la matière.

✓ Prestations invalidité étendues

Nous couvrons aussi bien **l'invalidité partielle que l'invalidité totale**. Quelle est la différence ? Si à la suite d'un accident de plongée assuré, tu devais subir durablement une diminution, p. ex. une diminution de la motricité d'une jambe, ceci est déjà couvert. D'autres prestataires ne paient que si tu ne peux plus du tout bouger la jambe.

✓ Aucune limite de profondeur, tous les types de plongée

Nous assurons par principe **tous les types de plongée** ! Nous ne prescrivons nous-mêmes **aucune limite de profondeur fixe**, mais renvoyons aux directives des fédérations de plongée internationalement reconnues. Cette règle te laisse la plus grande latitude.

✓ Les assistants sont couverts gratuitement

Savais-tu que lors d'une formation de plongée, les assistants sont **également couverts via ta dive card professionnel** ? Lorsqu'ils assistent sous ta surveillance directe, ils n'ont pas besoin d'une assurance responsabilité civile professionnelle personnelle. Ils sont déjà couverts de manière optimale avec une dive card basic.

✓ Assurance responsabilité civile privée plongeurs pour tous

Dans certains pays comme p. ex. en Espagne, les plongeurs doivent présenter une assurance responsabilité ci-vile privée qui couvre également la plongée. Cette assurance est **intégrée** à nos dive cards **pour tous les clients**.